

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 6

Artikel: La situation économique dans les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824786>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La situation économique dans les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes

Avec l'aimable autorisation de ses auteurs, la section des districts de Courtelary et des Franches-Montagnes de l'Union cantonale du commerce et de l'industrie et le Comité de coordination patronale de Saint-Imier et environs, nous publions une intéressante étude sur la situation économique dans les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes. Ce mémoire date de novembre 1969, mais n'a rien perdu de son actualité.

ADIJ

Avant-propos

Notre but est de démontrer la précarité de l'avenir économique des districts de Courtelary et des Franches-Montagnes causée par de nombreux facteurs tenant notamment au milieu, à l'infrastructure, à l'industrie et à la population, et de proposer des moyens propres à assurer la survie des dits districts grâce à une politique réaliste de gestion de la main-d'œuvre étrangère.

Milieu

Les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes situés dans le Jura se trouvent donc dans un pays de vallées et de moyennes montagnes. Le terrain, très accidenté, compartimente fortement les divers lieux des districts, gêne considérablement les communications et liaisons, et les empêche parfois pendant l'hiver.

Le climat, rigoureux, est caractérisé par de très longs hivers, enneigés et glaciaux, par de courts étés, souvent pluvieux, et par d'assez beaux automnes en cas d'absence de brouillard.

De belles forêts et des pâturages plaisants recouvrent cette région et en font un lieu idéal de promenade et de repos pour les amateurs de solitude.

La structure géologique du pays et son climat en font une région très difficile, naturellement peu hospitalière, hostile même, et à laquelle la population exogène a beaucoup de peine à s'habituer, excepté pour de courtes vacances, et que les indigènes quittent pour des lieux plus riants.

Les districts ne comportent aucune ville ; la population s'est donc concentrée dans de nombreux villages industriels dont certains sont assez gros. Contrairement à beaucoup d'autres zones industrielles, les districts ne possèdent aucun « hinterland » pouvant jouer le rôle de réservoir de main-d'œuvre. L'importance des montagnes et des territoires inhabitables donne une assez faible densité de population (95,9 habitants par kilomètre carré).

Infrastructure

L'infrastructure est très médiocre et retarde de près d'un siècle par sa conception et son état.

Les chemins de fer ne sont représentés que par une ligne normalisée à voie simple suivant un axe général d'est en ouest reliant Bienne à La Chaux-de-Fonds et n'ayant aucune prolongation naturelle. Si les liaisons ferroviaires sont relativement nombreuses et si leurs fréquences sont comparables à celles d'autres régions, on doit néanmoins leur reconnaître une exceptionnelle lenteur. La région de Tramelan et les Franches-Montagnes ne sont desservies que par une ligne de chemin de fer à voie étroite d'intérêt purement local inadaptée à tout trafic normalisé ou rapide et les isolant du reste du pays.

Les routes présentent ce caractère remarquable qu'étant généralement praticables et juste suffisantes dans le district de Courtelary, elles cessent de l'être à sa périphérie et se terminent par de profondes gorges ou des cols qui en été sont des goulots d'étranglement et en hiver sont défavorables à tout déplacement sûr et rapide.

A l'ouest, le col de Pierre-Pertuis, fort étriqué, est difficile l'hiver et favorise davantage l'été la formation de colonnes de véhicules que leur écoulement. On ne dira rien des gorges du Taubenloch, le principal accès vers le sud, vu que son état désespérant l'a fait remettre en travail et que l'on peut espérer une amélioration de cette voie au cours des prochaines années. L'autre accès vers le sud est le col du Chasseral, fermé l'hiver, à péage l'été, situation qu'il est inutile de commenter. Vers le sud-ouest, le col des Pontins qui sépare le district du Val-de-Ruz et de Neuchâtel est hasardeux l'hiver, son faible trafic le faisant négliger. A l'ouest, la Cibourg qui coupe le district des Montagnes Neuchâteloises est obsolète, montueuse et tortueuse, étroite de surcroît, et aventureuse l'hiver ou par brouillard assez fréquent dans ces parages. Les liaisons avec le nord sont à la mesure des autres, mais leur importance est moindre vu qu'elles rejoignent des régions assez désertiques avec lesquelles le trafic est très faible.

Les Franches-Montagnes, à cause notamment de leur plus haute altitude moyenne et de la dépression du Doubs, sont encore plus défavorisées au point de vue routier, et se trouvent à l'écart de tout axe important.

Un petit terrain d'aviation n'assurant aucun trafic régulier constitue le seul atout aérien. La technique d'atterrissage sur champs de neige étant en constants progrès, on peut toutefois espérer allonger la saison favorable aux aérodynes.

La principale rivière est la Suze, qui non seulement n'est pas équipée pour le trafic fluvial, mais encore est interdite à toute pratique sportive autre que la pêche. Le Doubs, qui forme la frontière avec la France, est dans le même cas que la Suze et comporte de surcroît le désavantage d'être français.

Population

La population est un facteur économique primordial qui doit être étudié attentivement tant en ses aspects quantitatifs que qualitatifs, statiques que dynamiques.

L'évolution quantitative de la population dans les districts ne répond pas à la tendance générale ou aux schémas habituels des pays développés. Elle se distingue depuis longtemps par une tendance dépressive conduisant à une dépopulation qui bien qu'assez lente est néanmoins sensible et constante.

La tendance actuelle aux migrations, particulièrement remarquable chez les jeunes et chez les élites, affecte de façon dangereuse les districts qui enregistrent d'importants départs et n'accueillent, en revanche, aucun immigrant, de telle sorte que le mouvement migratoire se traduit par un déficit.

Ainsi, la population résidente totale du district de Courtelary, qui était de 27 538 habitants en 1900, n'était plus que de 25 536 habitants en 1960 et de 27 048 habitants en 1968. L'analyse de la population résidente suivant l'origine démontre la précarité du mieux enregistré depuis 1960.

Population résidente d'après l'origine

<i>District de</i>	<i>Résidents</i>	<i>Résidents</i>	<i>Résidents</i>
<i>Courtelary</i>	<i>suisses</i>	<i>étrangers</i>	<i>totaux</i>
1960	23 545	1 991	25 536
1968	23 394	3 654	27 048
évolution	— 151	+ 1 663	+ 1 512
<i>District des</i>			
<i>Franches-Montagnes</i>			
1960	8 466	261	8 727
1968	8 260	552	8 812
évolution	— 206	+ 291	+ 85

La tableau ci-dessus confirme la mauvaise santé démographique du district de Courtelary qui ne doit qu'à un afflux de résidents étrangers de ne pas avoir subi une baisse plus forte encore de sa population totale.

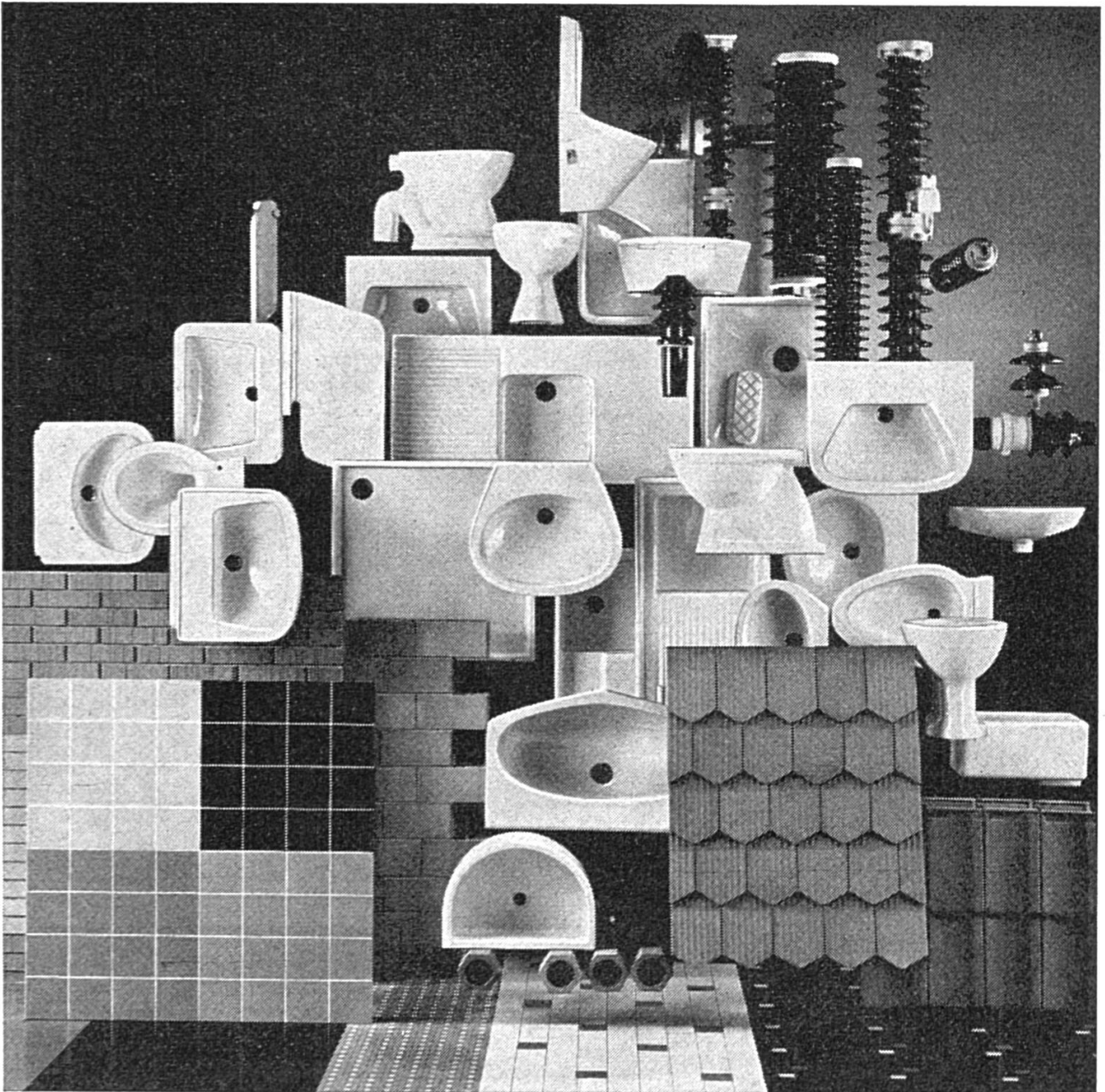
La situation est aussi inquiétante dans le district des Franches-Montagnes dont l'évolution est strictement parallèle à celle du district de Courtelary. En 1900, on dénombrait 10 511 habitants dans les Franches-Montagnes, et ce chiffre est tombé à 8 727 en 1960.

Malgré l'amélioration enregistrée depuis 1960, la situation est grave et les chiffres prouvent un dépeuplement de l'élément stable de la population au profit du Plateau suisse.

La structure de la population jurassienne, telle qu'elle apparaît sur la pyramide des âges, présente une irrégularité profonde et de nombreuses distorsions. De plus elle laisse deviner une évolution inquiétante.

L'allure de la courbe indique une progression des générations par larges paliers successifs qui se succèdent en s'élargissant légèrement. Leurs niveaux sont cependant trop peu progressifs pour ne pas laisser apparaître un certain vieillissement de la population. Ce vieillissement, constatable dans une plus faible mesure chez tous les pays fortement développés, est plus important encore dans les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes que dans le Jura en général du fait de leur dépeuplement qui est contraire à la tendance jurassienne.

Cette diminution affecte principalement les classes les plus jeunes. L'élargissement de la base de la pyramide indique une reprise de la natalité. Il pourrait s'agir là d'un signe réjouissant à long terme, bien qu'à court terme les faibles classes actives doivent supporter une lourde charge de vieux et de jeunes. Cependant, si l'évolution passée continue,




Éléments de construction
de notre civilisation
en terre cuite
développés
sur le sol de Laufon
fabriqués
des mains de Laufon
Laufon
un centre de l'industrie céramique

Laufon



Entre amis
une bonne
Bière

1492



Azura

Pendules de style
Riche gamme de modèles

← Réf. 700

Pendule de carrosse de
Marie-Antoinette
Laiton doré finement ciselé
Hauteur : 17 cm.

« AZURA »

Fabrique de pendules
Célestin Konrad
2740 MOUTIER (Suisse)

1495

on peut présumer que ces générations fortes émigreront à l'âge adulte, et n'auront ainsi laissé à nos districts que le privilège et la charge de leur éducation.

La pyramide trahit une sous-natalité primaire sensible dans les années 1910 à 1920, et une sous-natalité secondaire très marquée dans les années 1930 à 1940. Cette dernière est partiellement due à la sous-natalité primaire par un effet induit, car une classe amoindrie de géniteurs engendre une faible génération. Cet effet est particulièrement visible chez les femmes où les périodes se suivent avec vingt ans d'écart ; il est également visible chez les hommes, mais de façon moins prononcée.

Il serait éminemment souhaitable que l'on cherche à neutraliser les irrégularités de la pyramide en vue de favoriser un développement harmonieux du district. Il n'y a qu'une alternative possible pour régler ce problème : soit diminuer les générations fortes, soit augmenter les générations faibles.

Le premier terme peut être atteint par deux moyens : baisse de la natalité chez les générations prévisiblement trop fortes, émigration des générations trop fortes. Ces deux remèdes sont chimériques et inefficaces, car le premier exige des mesures immédiates suivies incontinent d'effets, et ne peut avoir aucun effet rétroactif, et le second contrevient à nos habitudes et à nos idéaux, et ne fut guère appliqué qu'en Allemagne de l'Est.

Le second terme peut être atteint par deux moyens : immigration des générations trop faibles, augmentation des naissances chez ces générations. Le premier moyen est praticable, le second l'est d'autant moins qu'une des causes de la dénatalité est la sous-représentation des générations procréatives, que les expériences faites à l'étranger ont très généralement échoué et que l'on ne peut agir que dans un certain futur alors que la situation demande généralement une modification avec effet rétroactif.

L'alternative envisagée se réduit à bien peu de possibilités si l'on considère que dans une région qui se dépeuple il est peu souhaitable d'agir par un moyen de dépeuplement, inhumain de surcroît, et que la seule possibilité pratique est l'immigration des générations sous-représentées.

Comme la situation jurassienne n'est pas essentiellement différente de la situation suisse, et qu'elle n'est peut-être qu'un peu plus accentuée car la cause des irrégularités réside notamment dans les crises qui l'ont particulièrement touchée, le seul remède aux distorsions démographiques réside dans l'immigration depuis l'étranger.

Cette immigration nécessitée par la structure démographique a partiellement été réalisée en Suisse puisque l'afflux de personnel étranger a pratiquement rempli les trous causés par la dénatalité. Il aurait fallu toutefois que cet apport soit contrôlé de façon à rectifier le plus possible les courbes de la pyramide afin de créer un équilibre à long terme.

Industrie

Le district de Courtelary a une industrie développée, ancienne, axée principalement sur l'horlogerie, ses dérivés, et subsidiairement l'alimentation.

L'importance de son industrie est paradoxalement un inconvénient pour le district. D'autre part parce que l'horlogerie joue un rôle de quasi mono-industrie avec tous les inconvénients et troubles que cela comporte, et ce d'autant plus que l'horlogerie a un développement particulièrement peu harmonieux et heurté, que plus que dans d'autres branches l'espoir y succède au désespoir, et d'autre part parce que l'industrie est trop ancienne et trop importante pour avoir laissé échapper une main-d'œuvre potentielle et qu'il est donc impossible de faire appel à un surcroît de travailleurs exogènes à l'industrie, des agriculteurs par exemple.

L'industrie de l'alimentation dont les marges sont très compressées ne peut avoir un rôle de catalyseur, et est condamnée à suivre, avec un certain retard, l'industrie dominante.

L'absence d'industries nouvelles, bien oxygénées, et la faiblesse du secteur tertiaire donnent à la structure de l'emploi un air fin XIX^e siècle.

En conclusion, les industries actuelles, sujettes aux vices de leurs branches, barrent, de par la main-d'œuvre qu'elles occupent, le chemin aux industries de pointe qui pourraient avoir l'intention de s'établir dans le district, ou au secteur tertiaire qui voudrait s'y développer.

La situation dans les Franches-Montagnes est identique, si ce n'est qu'elle est aggravée par l'existence d'une forte agriculture de montagne.

Le processus de concentration frappe également les districts, et à quelques exceptions près, il tend à subordonner les unités industrielles indigènes à de puissants groupes de l'extérieur qui les réduisent à de simples ateliers de production télécommandés.

Revenus

L'indice des revenus nets en 1960 pour le district de Courtelary est de 103.7 contre une moyenne cantonale de 100.0 (Stocker & Risch, Situation du revenu et structure économique du canton de Berne, p. 85). On peut donc considérer que les industries du district pratiquent depuis longtemps une politique sociale avancée comprenant de bons salaires, et que grâce à leurs efforts, elles arrivent à placer le district au troisième rang du canton, immédiatement après les districts de Berne et Bienne dont le caractère urbain explique l'avantage.

L'évolution du taux total, par tête d'habitant, de l'IDN entre la 8^e et la 12^e période fiscale (supra, pp. 89-90) dans le district de Courtelary est plus qu'inquiétante puisque le district détient le record cantonal de la détérioration relative du taux d'IDN. Alors que le district avait, pendant la 8^e période, une avance de 40 % sur la moyenne cantonale, il se retrouve avec un retard de 15 % pendant la 12^e période, et passe ainsi du 3^e rang au 9^e rang parmi les districts du canton. Il a donc non seulement perdu son avance, mais encore acquis un certain retard.

Ces données apparemment contradictoires s'expliquent assez aisément. Le district, bien parti dans la course à l'industrialisation, voit sa situation se détériorer parce qu'il ne peut continuer à se développer par l'apport de nouvelles industries ou par l'expansion des industries existantes qui n'ont aucun espoir de trouver la main-d'œuvre nécessaire pour remplir de nouveaux emplois et ne peuvent convertir la main-d'œuvre actuelle, essentiellement âgée et opposée à tout changement. De plus, l'isolement du district ne favorise pas la circulation des idées nouvelles.

pārli+cie

Chauffage central

Application de la chaleur
à tout usage

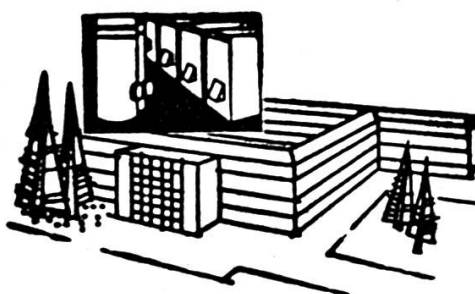
Chauffage par rayonnement

Chauffage au mazout

Climatisation

Installations sanitaires

BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTROY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHÂTEL



1499

Tous les spiraux « Nivarox »

- correspondent aux critères de l'antimagnétisme
- assurent une compensation parfaite
un isochronisme impeccable
- offrent une amplitude maximale
une élasticité supérieure
une stabilité rigoureuse
- résistent à la rouille

NIVAROX S. A. - SAINT-IMIER

1502

LOSINGER

Maison spécialisée pour :
Construction de routes modernes
Revêtements bitumineux
et goudronnages
TAPISABLE pour reprofilage
d'anciennes routes
Pavages
Canalisations
Génie civil

LOSINGER + CO. S.A.

Entreprise de travaux publics 2800 DELÉMONT Tél. (066) 2 12 43

1505

NOTZ

Aciers spéciaux

Matières
plastiques

Métal dur

Machines
d'entreprise

Notz & Co. S.A.
2501 Bienne ☎ 032 2 55 22

1507

En outre, le district n'a pas accompli sa mutation vers le secteur tertiaire, et sur ce point, n'est que le satellite des centres urbains.

Le seul remède consiste en l'apport d'une main-d'œuvre jeune, ouverte au développement et capable d'insuffler un second souffle au district, en le dynamisant.

Les Franches-Montagnes connaissent une situation plus précaire encore à cause de la faiblesse de leur revenu due notamment à l'importance d'une agriculture peu prospère.

Vie culturelle

L'absence de concentration urbaine et le particularisme local nuisent à une vie culturelle et artistique intense. Certains efforts ont toutefois été faits et l'équipement sportif est assez complet puisqu'il comporte de nombreuses installations de ski (certaines avec éclairage nocturne), que Saint-Imier s'enorgueillit de posséder une patinoire artificielle, une piscine, un manège, des courts de tennis, et que d'autres villages parfont leurs équipements.

Toutefois, l'esprit et l'art sont singulièrement délaissés, et de nombreuses lacunes devraient être comblées pour vivifier ces domaines.

Pôles d'attraction

Les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes sont écartelés entre Bienne, La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Bienne, en tant que pôle de croissance, vide le district de Courtelary de sa substance économique et tend à n'en faire qu'une de ses colonies, dépourvue d'écoles, de vie culturelle et sportive, d'industries avancées, de centres de décision pour celles qui s'y sont établies, de commerces, et de toute activité tertiaire. Tel le Minotaure, Bienne exige son tribut de jeunes gens, et le vient quérir dans le district de Courtelary. Les victimes consentantes privent le district de ses forces vives et freinent son développement au profit de la ville.

La Chaux-de-Fonds est un pôle d'attraction de second ordre dont le développement est médiocre et dont l'influence ne se fait sentir que dans la moitié supérieure du vallon de Saint-Imier et dans les Franches-Montagnes. Son influence est moins grande et moins dangereuse que celle de Bienne, car on observe une tendance générale à descendre vers la plaine. La vie culturelle et le gymnase, joints à la présence de la Chambre suisse de l'horlogerie, justifient toutefois le titre de pôle d'attraction.

Neuchâtel joue un rôle fort modeste. Son Université est cependant généralement préférée à celle de Berne. La politique dynamique du Conseil d'Etat de Neuchâtel a cependant fait de la plaine de l'Entre-Deux-Lacs une région qui pourra se montrer dangereuse pour le district de Courtelary quand elle sera pleinement développée et que son industrie aura besoin de forts contingents de main-d'œuvre exogène qu'elle pourra se permettre de bien payer grâce à la modernité de ses structures dénuées d'anachronismes paralysants et de traditions désuètes.

Conclusions

La situation économique dans les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes est très défavorable pour diverses causes tant géogra-

phiques qu'humaines. Vu l'impossibilité d'agir sur les causes géographiques, si ce n'est en favorisant les communications, le seul moyen véritablement efficace consiste à agir sur le facteur population, qui peut être sérieusement en population indigène et population étrangère.

A court terme, il est très difficile d'agir sur la population indigène, et pratiquement il n'y a aucun moyen de faire revenir au pays ceux qui l'ont quitté ou d'empêcher la jeunesse de notre contrée de réaliser son légitime besoin de voyager.

Les attraits de notre région pour la jeunesse suisse sont très faibles, et seuls quelques Suisses alémaniques désireux d'apprendre le français viennent passer quelque temps dans nos districts.

La population étrangère est l'unique ressource de notre région et l'évolution de la démographie durant ces dernières années a bien montré que les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes ne doivent leur relative prospérité qu'à cet apport, aussi insuffisant soit-il.

Ce qui est grave, c'est que l'on veut réduire cette population étrangère, ou prendre telles mesures de contingentement global pour la Suisse qui la feront partir. Dans la situation actuelle, seule une main-d'œuvre étrangère garantie réservée pour nos districts pourra leur apporter les forces vives nécessaires à leur survie.

Les industries régionales dynamiques se trouvent placées devant une cruelle alternative : pour se développer, elles doivent soit trouver un surcroît de main-d'œuvre qui dans les circonstances actuelles est forcément étrangère, soit émigrer, et rendre plus insolubles les problèmes des régions de croissance. Le compromis consistant à partager ses activités entre divers lieux est boiteux et défavorable à toute gestion efficace, les unités modernes de production exigeant la grande série continue.

Les districts sont conscients des lacunes de leur accueil et de leur politique culturelle, et des efforts à faire encore pour les améliorer, mais il s'agit là de détails, comparés à l'importance des questions d'infrastructure et de main-d'œuvre.

Il est indispensable, si l'on ne veut voir les districts de Courtelary et des Franches-Montagnes continuer de se dépeupler, de prendre toutes les mesures utiles pour leur sauvegarde, afin d'en faire une région dynamique qui ne tombe à la charge de la communauté suisse.

Bibliographie jurassienne

par **Hubert BOILLAT**

Voici une nouvelle tranche de la Bibliographie jurassienne établie par M. Hubert Boillat, secrétaire de l'ADIJ. La plupart des publications citées, qui se rapportent à la sociologie, peuvent être consultées à la bibliothèque de l'ADIJ, à Moutier, par l'intermédiaire de M. Boillat, qui fournira tout renseignement (s'adresser à M. H. Boillat, 2732 Reconvilier-Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79).